



FORCE OUVRIERE

Personnel Territorial Ville de Rennes Rennes Métropole & CCAS

Rennes, le 4 novembre 2022

N/Réf. : FO/2022/43 – Travail du week-end
Objet : Préavis de grève
du vendredi 11 novembre 2022
au 9 janvier 2023

Madame Nathalie APPERE
Maire de la Ville de Rennes et Présidente du CCAS

Copie : Mme Emmanuelle ROUSSET
Conseillère chargée des Ressources Humaines
et du Dialogue Social
Madame Laurence QUINAUT
Directrice Générale des Services
Monsieur Antonin LE MOAL
Directeur Général des Ressources Humaines
Madame Annaëlle BOURVON
D.R.H. / R.S.

Madame la Maire Présidente,

Conformément aux dispositions prévues par la loi du 13 juillet 1983 et aux articles L 512-1 à 512-6 du Code du Travail relatifs aux modalités de grève dans les services publics, nous vous informons de la décision prise par le Syndicat FO des agents territoriaux de la Ville de Rennes, son CCAS et de Rennes Métropole de déposer un préavis de grève **de 0 à 24h pour les journées des 11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24, 25,26,27,28,29,30 novembre 2022, des 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25, 26,27,28,29,30,31 décembre 2022, des 1,2,3,4,5,6,7,8,9 janvier 2023.**

Il couvrira les absences de **la totalité des personnels relevant de nos 3 collectivités ayant dans leur cycle normal de travail un samedi ou un dimanche.**

Vu la décision du conseil municipal du 28 juin 2021, retirant à partir du 1^{er} janvier 2022 ou à la suite de la mise en place des nouveaux OATT, les compensations horaires pour les agents dont le travail le week-end est intégré dans le cycle normal de travail.

Vu l'insatisfaction des agents concernés avec cette décision.

Vu le constat fait par le syndicat FO que cette décision favorise l'usure professionnelle et dégrade la conciliation vie professionnelle et vie personnelle.

nous déposons ce préavis de grève afin de permettre à l'ensemble des personnels cité ci-dessus d'agir individuellement ou collectivement en se joignant aux mouvements et actions décidés par notre Syndicat.

Nous vous prions d'agréer, Madame La Maire Présidente, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Bureau Syndical,
Le Secrétaire,

Jérôme JOURDAN